



CENTRE DE FORMATION

DES EXPERTS JUDICIAIRES
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

UCECAAP Union des Compagnies d'Experts
près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS
ANNEE 2012
1^{er} Juin 2012
AIX-EN-PROVENCE

La formation se déroulera dans :

Le Grand Amphithéâtre de Droit-Montperrin

Faculté de Droit et de Science Politique
de l'Université d'Aix-Marseille
Site de Montperrin,
6, Avenue du Pignonnet,
13100 Aix en Provence

Parking sur place



52, rue Grignan - 13001 Marseille

Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43

E.mail : secretariat@ucecaap.com

Site internet : www.ucecaap.com

N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 20 mai 2012 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

Secrétariat de l'UCECAAP

52 RUE GRIGNAN
13001 MARSEILLE

FORMATION PERMANENTE DES EXPERTS INSCRITS

ANNEE 2012

Le Centre de Formation UCECAAP a l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits, **le vendredi 1^{er} Juin 2012**, à Aix-en-Provence.

Celle-ci aura pour thème :

LE RÔLE DE L'EXPERT DANS LE PROCÈS D'ASSISES

Simulation d'audience de Cour d'assises, présentée par les avocats et élèves avocats, membres de l'Association "pour la connaissance de la justice" en collaboration avec les comédiens du "Théâtre sur Cours".

- 9h00 Accueil
9h30 Discours de bienvenue
Tirage au sort des jurés
- 25 jurés seront tirés au sort parmi les participants, dont 6 seront retenus pour les délibérés.
- Nota : les participants ne souhaitant pas faire partie du tirage au sort le signaleront sur le Bulletin Réponse.
- 10h00 1^{ère} partie du procès
12h15 Pause déjeuner (cocktail)
13h45 2^{ème} partie du procès
16h00 Délibérés et début des débats
17h30 Fin des débats

Intervenants des débats :

M. Jean Pierre DESCHAMPS, Avocat Général
M. Le Professeur Gaëtan DI MARINO
Mme Le Professeur Geneviève CASILE-HUGUES
Maître Jean Louis KEITA, Avocat à la cour
Dr Daniel GLEZER, Expert psychiatre
M. Cédric MEILAC, Expert psychologue
Dr Jacques DESFEUX, Expert Médecin légiste

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants*.

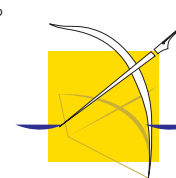
Conditions de participation, frais d'inscription :

Vous vous êtes déjà inscrit en 2012 au Centre de Formation.	Gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2012 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP, ou membre de la CETAM ou de la CECAAM.	50,00 € (adhésion 2012)
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la cour d'Appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	330,00 € (adhésion 2012)
Avocats	50,00 € (adhésion 2012)
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP.	Gratuit

Nota :

l'adhésion au centre de formation (50,00 € ou 330,00 € par an selon que l'on est membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par le centre de formation pour l'année 2012, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site www.ucecaap.com



**CENTRE DE FORMATION
DES EXPERTS JUDICIAIRES**
PRES LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE
**FORMATION PERMANENTE
DES EXPERTS INSCRITS - ANNEE 2012**

Madame Monsieur

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Rubrique :

Compagnie :

Participera à la journée de formation des experts inscrits du 1^{er} Juin 2012 (aux conditions financières ci dessous)
 Matin Après Midi

<input type="checkbox"/> Inscrit au centre de formation pour 2012	Gratuit
<input type="checkbox"/> Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'Ucecaap, ou membre Cetam, ou membre Cecaam	50 €
<input type="checkbox"/> Non membre d'une compagnie de l'ucecaap	330 €
<input type="checkbox"/> Avocat	50 €
<input type="checkbox"/> Etudiant 3 ^è cycle Droit ou Capa	Gratuit

Participera au cocktail-déjeuner 20 €

Règlement :

Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en 2 chèques distincts

Ci-joint chèque(s) bancaires d'un montant de :

.....€ pour mon inscription

et de€ pour le déjeuner

à l'ordre du Centre de Formation Ucecaap

Transports :

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

Un car au départ de Nice (arrêts à Mandelieu et Le Muy)

Un car au départ de Saint Laurent du Var

Aller retour Aller Retour

Nota :

Je ne souhaite pas faire partie de la liste au sein de laquelle seront tirés au sort les jurés.